



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **SEPTIÈME** jour du mois de **NOVEMBRE** de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, André-Jean Bédard, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 10 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2016-11-7935

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2016-11-7936

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et des séances extraordinaires du 24 octobre 2016 et du 1^{er} novembre 2016 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

3.02 Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'octobre 2016 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Christopher Goodsell :	10 784.76 \$
Michael Houle :	36 946.23 \$
Jessica Tanguay :	238.33 \$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre de l'an 2016, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

4.03 Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)

La trésorière dépose deux comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe C**.

**4.04
2016-11-7937 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville (4.04)**

Conformément aux exigences de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité, lequel est joint à la présente en **Annexe D**.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
Mme Goodsell	Fête de Noël
Mme Daviault	Projet de l'ascenseur à l'Aréna Pat Burns
M. Campeau	Vérification et inspection du Service incendie de Magog au 12, rue Phelps
Mme Daviault	Litige du chien agressif
M. Fortin	Inspection d'un édifice commercial

Le conseil ajoute le point 14.01 intitulé « Octroi d'un don pour l'organisation d'une fête de Noël » à l'ordre de jour et souhaite traiter ce point en priorité avant de poursuivre l'assemblée.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

14.01
2016-11-7938

Octroi d'un don pour l'organisation d'une fête de Noël (14.01)

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de citoyens souhaite obtenir un don pour organiser une fête de Noël le 3 décembre 2016;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie un don de 250 \$ pour l'organisation d'une fête de Noël par un regroupement de citoyens. Le montant sera versé sur présentation des pièces justificatives à la trésorière. Le montant de cette dépense est approprié au budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01
2016-11-7939

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe E**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en octobre 2016 :	275 053.49 \$
Comptes à payer en novembre 2016 :	162 731.34 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2015 et précédentes, mise à jour en date du 31 octobre 2016, jointe à la présente en **Annexe F**.

6.03
2016-11-7940

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 (6.03)

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 heures :

10 janvier
6 février
6 mars
3 avril
1^{er} mai
5 juin
3 juillet
7 août
5 septembre
2 octobre
14 novembre
4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi.

ADOPTÉE

6.04
2016-11-7941

Contrat de services avec l'entreprise HB archivistes s.e.n.c. pour la gestion des documents et des archives de la municipalité (6.04)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise HB archivistes s.e.n.c. a offert de nouveau ses services à la municipalité en tant que gestionnaire des documents et des archives pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 1 006.90 \$ par période de 4 jours ou 60 \$ de l'heure, taxes en sus, pour effectuer la gestion des archives et la mise à jour du calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire donner un mandat de 4 jours;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **1 006.90 \$**, taxes en sus, pour les services d'archivage de HB archivistes s.e.n.c., pour une période de 4 jours, comprenant la mise à jour du calendrier de conservation des documents de la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2017, volet Administration (greffe).

QUE la Ville mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de gestion des documents et des archives avec l'entreprise HB archivistes s.e.n.c.

ADOPTÉE

6.05
2016-11-7942

Nomination de conseillers municipaux au comité de démolition (6.05)

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme le maire ainsi que les conseillers Guy Ouellet et Frances Bonenfant pour siéger au comité de démolition ainsi que les conseillers Wayne Stratton et Paul Stuart pour agir à titre de membres substitués. Leur mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 4 novembre 2017, le tout conformément au Règlement n° 2014-172 relatif à la démolition.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

MAIRE

6.06
2016-11-7943

Recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. (6.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution n° 2016-09-7858, a octroyé un mandat de services professionnels à Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour la tenue d'une rencontre annuelle et la lecture des procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite étendre le mandat de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. afin d'y ajouter le volet « Forfait de consultation 2017 à taux réduit » de l'offre de services en date du 29 août 2016;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil ajoute au mandat de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. le volet « Forfait de consultation 2017 à taux réduit », à savoir une banque de consultation de 15 heures de conseillers juridiques pour un montant forfaitaire de **2 400 \$**, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre de services du 29 août 2016. Les sommes appropriées sont à prévoir au budget 2017, volet Administration.

ADOPTÉE

6.07
2016-11-7944

Mode de communication du rapport du maire aux citoyens de la Ville (6.07)

CONSIDÉRANT QUE le maire a déposé son rapport conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil décrète, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le rapport du maire soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir le bulletin municipal *La Diligence*, au lieu d'être transmis par la poste à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

6.08
2016-11-7945

Nomination d'un auditeur indépendant pour l'année 2016 (6.08)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de nommer un auditeur indépendant pour l'exercice 2016;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a déposé une offre de services en date du 13 octobre 2016;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur indépendant pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2016, pour un coût de **16 800 \$**, taxes et débours en sus, le tout selon les termes de l'offre de services en date du 13 octobre 2016 et conformément à l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*. La dépense est à prévoir au budget Administration 2017.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

MAIRE

6.09
2016-11-7946

Octroi d'un mandat pour l'amélioration du système téléphonique de la Ville (6.09)

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate Influence Productions pour la modification des messages d'accueil du système téléphonique de la Ville et pour intégrer un module de mise en attente des interlocuteurs, pour un coût total de **1 181 \$**, taxes en sus, le tout selon les termes de l'offre de service IP10108 en date du 8 septembre 2016 et de l'offre de service IP10113 en date du 26 octobre 2016. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01
2016-11-7947

Règlement n° 2016-195 intitulé « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2016 » – Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 2016-195 intitulé : « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2017 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Stanstead à engager des dépenses en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice 2017, lesquelles seront financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt de la Ville.

7.02
2016-11-7948

Règlement n° 2016-196 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2017 » – Avis de motion (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2016-196 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2017 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêts applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2017.

7.03
2016-11-7949

Règlement n° 2016-191-16-01 intitulé « Règlement amendant le règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » – Avis de motion (7.03)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé « Règlement n° 2016-191-16-01 amendant le règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » sera déposé.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement n° RU-2016-191 de façon à ajouter une Annexe A comprenant la description d'endroits où le stationnement est interdit et de modifier son Annexe C pour autoriser, en période hivernale, le stationnement dès 6 h en bordure d'une partie de la rue Dufferin dans le secteur du centre-ville.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

MAIRE

7.04
2016-11-7950

Règlement n° 2016-197 intitulé « Règlement abrogeant divers règlements municipaux désuets »
– Avis de motion (7.04)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé « Règlement n° 2016-197 abrogeant divers règlements municipaux désuets » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'abroger plusieurs règlements municipaux désuets, dont notamment le Règlement n° 95-05 Autorisation d'inspection, le Règlement n° 95-05-01 Amendement au règlement relatif à l'autorisation d'inspection, le Règlement n° 96-35 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence, le Règlement n° 96-35-01 autorisant la signature d'une entente avec la Régie de Police de Memphrémagog - service d'urgence 9-1-1, le Règlement n° 96-45 établissant un programme de revitalisation résidentiel, commercial et industriel sur le territoire de la Ville de Stanstead; le Règlement n° 97-47 relatif aux frais d'administration de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 97-73 désignant les officiers autorisés à agir en vertu de la Loi sur l'entraide municipale contre les incendies, le Règlement n° 99-92 décrétant les tarifications lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule et le service des pinces de survie de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2000-01 décrétant les tarifications lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule sur le territoire de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2001-17 établissant un programme de revitalisation résidentiel, commercial et industriel sur le territoire de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2001-35 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Stanstead, le Règlement n° 2005-73 relatif sur les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Stanstead et le Règlement n° 2012-149 relatif aux stationnements municipaux.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01
2016-11-7951

Approbation des dépenses pour le chemin Beaudoin dans le cadre d'une subvention accordée par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier n° 00024112-1-45008 (05)-2016-06-15-24 (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux transports accordait une contribution financière de 5 888 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au rechargement du chemin Beaudoin;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Beaudoin au montant total net de 7 110 \$, subventionné à 5 888 \$ sur trois ans, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE le conseil certifie que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Beaudoin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

MAIRE

9.02
2016-11-7952

Demande du Club de Motoneiges Trois-Villages inc. de procéder à l'installation de la signalisation pour les traverses de motoneiges (9.02)

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneiges Trois-Villages inc. a fait une demande à la Ville afin qu'elle installe la signalisation nécessaire pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges qui passent par les rues suivantes :

- Hackett
- Dufferin
- Villeneuve
- boulevard Notre-Dame
- Dewey
- chemin des Ursulines

CONSIDÉRANT QU'il en va de la sécurité des motoneigistes ainsi que de celle des automobilistes;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil demande au service des Travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation routière nécessaire sur les voies publiques Hackett, Dufferin, Villeneuve, boulevard Notre-Dame, Dewey ainsi que sur le chemin des Ursulines, pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport routier.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01
2016-11-7953

Concours « Féerie de Noël » du comité d'embellissement (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement organise dans le cadre de la période des fêtes un concours annuel pour récompenser les plus belles décorations extérieures des résidences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont traditionnellement distribués aux gagnants dans chacun des secteurs de la Ville;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville attribue un montant de **300 \$** au comité d'embellissement de Stanstead à titre de contribution au concours « Féerie de Noël », ce montant devant être distribué aux gagnants de chacun des secteurs à raison de **100 \$** par secteur. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

MAIRE

11.02
2016-11-7954

Embauche de Monsieur Jérémie Fluet à titre de responsable pour la patinoire du secteur Beebe (11.02)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jérémie Fluet occupait le poste de responsable pour la patinoire extérieure du secteur Beebe lors des saisons d'hiver 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et qu'il a manifesté son intérêt à être de nouveau le responsable pour la saison d'hiver 2016-2017;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur Jérémie Fluet à titre de responsable de la patinoire extérieure du secteur de Beebe pour l'hiver 2016-2017 aux conditions établies dans le contrat de travail, lequel est déposé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget Loisirs et culture 2017.

QUE le conseil mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à procéder à la signature dudit contrat.

QUE la Ville constate que Monsieur Jérémie Fluet est une personne physique qui exerce sa charge dans le cadre d'une activité municipale et doit être inclus à titre d'assuré dans la police d'assurance de dommages et demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de cet employé.

ADOPTÉE

11.03
2016-11-7955

Octroi d'un mandat pour l'achat et l'installation d'un ascenseur à l'Aréna Pat Burns – Appel d'offres n° 2016-57 (11.03)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11.04
2016-11-7956

Cérémonie des Fleurons du Québec (11.04)

CONSIDÉRANT QUE la cérémonie de dévoilement de la 8^e édition des Fleurons du Québec se tiendra le 1^{er} décembre prochain, à 18 h au Musée national des beaux-arts du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été évaluée à l'été 2016 en vue d'acquiescer un quatrième Fleuron et qu'il est souhaitable d'envoyer des représentants à cette cérémonie;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville autorise l'achat de deux billets pour la cérémonie de dévoilement des Fleurons du 1^{er} décembre 2016 dont le prix unitaire est de 145 \$, taxes en sus, pour un total de **290 \$**, taxes en sus. Les frais de transport des deux représentants de la Ville seront également assumés par la Ville. La dépense est appropriée à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

MAIRE

<u>12.0</u>	<u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)</u>
<u>12.01</u> <u>2016-11-7957</u>	<u>Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)</u> Note : La directrice générale confirme que le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) n'a pas tenu de réunion dans le mois d'octobre 2016.
<u>12.02</u>	<u>Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)</u> Note : La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'octobre 2016.
<u>12.03</u> <u>2016-11-7958</u>	<u>Demande de dérogation mineure n° 2016-05 pour le 425, rue Dufferin (12.03)</u> CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 425, rue Dufferin, a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme; CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une enseigne en granit ayant une superficie de 32 pieds carrés (2,97 m ²) alors que le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 prévoit une superficie maximale de 21 pieds carrés (2 m ²) pour une enseigne dans la zone concernée (U8); CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée; CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans le bulletin municipal <i>La Diligence</i> , le 17 octobre 2016, conformément à l'article 145.6 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ; <i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par Guy Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i> QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2016-05 pour permettre au 425, rue Dufferin, une enseigne en granit ayant une superficie de 32 pieds carrés (2,97 m ²) alors que le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 prévoit que les enseignes doivent avoir une superficie maximale de 21 pieds carrés (2 m ²) dans la zone visée.
<u>12.04</u> <u>2016-11-7959</u>	<u>ADOPTÉE</u> <u>Octroi d'un mandat pour procéder à une expertise quant à la structure de l'immeuble situé au 575, rue Dufferin (12.04)</u> CONSIDÉRANT QUE la structure de l'immeuble situé au 575, rue Dufferin présente des signes de détérioration avancés; CONSIDÉRANT QUE la Cour supérieure, dans un jugement rendu dans le dossier 450-17-004789-138 par l'Honorable Pierre Boily, a autorisé la Ville à démolir cet immeuble ou à y effectuer des travaux quant à l'enveloppe externe de l'immeuble afin de le rendre sécuritaire et conforme à la réglementation municipale;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les sommes encourues par la Ville, dans le but d'assurer le respect de ces ordonnances, seront aux de frais du propriétaire et qu'elles seront assimilables à une taxes foncière et recouvrable comme telle à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, avant de prendre action et d'engager des sommes importantes quant à une des ordonnances présentées dans le jugement, souhaite s'adjoindre les services professionnels d'une firme spécialisée en vue d'obtenir un rapport quant à l'intégrité structurale de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour ce mandat et que la plus avantageuse est la soumission de Côté-Jean et Associés inc. en date du 24 octobre 2016, au prix de 1 500 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat à Côté-Jean et Associés inc. pour procéder à la visite des lieux et à la rédaction d'un avis professionnel sur l'intégrité structurale du bâtiment pour la somme de **1 500 \$**, taxes en sus, le tout selon les termes de l'offre de services en date du 24 octobre 2016. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

ADOPTÉE

13.0 CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0 VARIA (14.0)

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Campeau

Inspection de la structure du 12, rue Phelps

Mme Daviault

Enseigne pour la vitesse sur le chemin Hackett

16.0 POINTS EN SUSPENS (16.0)

**17.0
2016-11-7960 LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 08.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière

PROJET